

Les Serments de Strasbourg & la naissance de la langue française / 14 février

Les Serments de Strasbourg (Sacramenta Argentariæ) signent le 14 février 842 l'alliance entre deux des trois petits-fils de Charlemagne, et fils de Louis le Pieux, Charles le Chauve et Louis le Germanique, et ce contre leur frère aîné, Lothaire 1er. Louis le Germanique prononce son serment en langue romane pour être compris des soldats de Charles le Chauve lequel le prononce en langue tudesque pour qu'il soit entendu des soldats de son frère. Cette langue romane, différente du latin sur le territoire de l'ancienne Gaule, constitue une sorte d'acte de naissance de la langue française.

